



Le 12 octobre 2022

TABLE DES MATIÈRES

ÉNERGIE NB

M. K. Chiasson
L'hon. M. Higgs
M. K. Chiasson
L'hon. M. Higgs
M. K. Chiasson
L'hon. M. Higgs
M. K. Chiasson
L'hon. M. Higgs
M. K. Chiasson
L'hon. M. Higgs
M. K. Chiasson
L'hon. M. Higgs

ITINÉRANCE

M. Gauvin
L'hon. M^{me} Shephard
M. Gauvin
L'hon. M^{me}. Shephard

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

LOGEMENT

M. Gauvin

L'hon. Mary Wilson

LOYERS

M^{me} Mitton

L'hon. Mary Wilson

M^{me} Mitton

L'hon. Mary Wilson

M^{me} Mitton

L'hon. Mary Wilson

TAXE SUR LE CARBONE

M. LePage

L'hon. M. Crossman

M. LePage

L'hon. M. Crossman

M. LePage

L'hon. M. Crossman

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

ÉNERGIE NB

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci, Madame la vice-présidente.

[Traduction]

Lorsque j'ai posé des questions au premier ministre sur la hausse des tarifs d'électricité et les subventions qu'obtenaient les usines de pâtes et papier, il s'est lancé dans une diatribe sur l'importance de suivre les processus. Ô surprise, le même processus pouvait toutefois être changé sur un coup de tête.

Prenons, par exemple, le projet de remise à neuf du barrage de Mactaquac. Des processus étaient en place, et des mesures législatives ont été adoptées au printemps pour écarter la CESP du processus. Ma préoccupation concerne donc la surveillance. Quel genre de surveillance y a-t-il? Il y a toutefois une lueur d'espoir, car le ministre, après avoir été sur la sellette la semaine dernière, a dit que la CESP examinerait le projet. Je me demande simplement si le premier ministre peut effectivement définir exactement ce que le ministre entendait lorsqu'il a dit que la CESP examinerait le projet du barrage de Mactaquac.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, Monsieur le président, comme nous le savons... Madame la vice-présidente. Je suis désolé. Comme nous le savons, en général, les projets de services publics dans les diverses provinces au pays ont tendance à être excessifs, c'est-à-dire à dépasser les budgets prévus. Le processus qu'Énergie NB mettra en place permettra aux gens qui gèrent en fait les projets d'en assurer la surveillance, et la CESP aura ensuite accès aux renseignements à cet égard. La CESP n'a pas la capacité ni l'expérience nécessaires pour gérer les projets, mais la CESP aura accès à des gens qui peuvent en fait le faire, qui peuvent assurer une surveillance minutieuse et qui pourront présenter la situation au public et être très disposés à communiquer les renseignements sur les problèmes qui se présentent.

Selon moi, ce dont nous avons besoin, c'est d'un changement radical, car nous avons été témoins — les chutes Muskrat en sont un exemple — de ce qui a mal tourné dans le cas de projets de services publics, et de telles situations se produisent souvent. À mon avis, ce que nous avons fait ici, c'est de dire que nous voulons traiter le tout plutôt comme un projet du secteur privé — le gérer comme un projet du secteur privé —, mais rendre des comptes à la population de la province de façon très transparente et inédite. Merci, Monsieur le président.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci beaucoup, Madame la vice-présidente. La CESP s'est prononcée, dès le départ, en disant : Écoutez, nous n'avons pas notre mot à dire au sujet du projet ; nous ne savons même pas en quoi consistera notre rôle lorsque le projet de remise à neuf du barrage de Mactaquac sera effectivement présenté. La commission était

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

en fait très préoccupée par la situation, car c'est évidemment Énergie NB qui assumera la dette. C'est comme si une personne disait : Écoutez, nous vous construirons une maison ; vous paierez l'hypothèque, mais vous n'avez pas votre mot à dire au sujet de son apparence, et nous ne vous montrerons pas les plans.

Évidemment, nous avons exercé un peu de pression sur le gouvernement, et celui-ci a cédé. Les parlementaires du côté du gouvernement ont dit : D'accord, bon, nous montrerons les plans aux gens de la CESP. Nous montrerons au moins les plans à la CESP. Imaginez donc une personne de l'extérieur qui suit le dossier de l'énergie. Lorsqu'il a été question des hausses de tarifs, le premier ministre a dit : Il faut suivre le processus. Lorsqu'il a été question de Irving Oil, il a dit : Eh bien, nous interviendrons peut-être. Or, en ce qui concerne le projet du barrage de Mactaquac, cet énorme projet de 2 milliards de dollars, le gouvernement écarte complètement la CESP. Encore une fois, je vous demande : Quel rôle jouera la CESP dans ce projet?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Madame la vice-présidente, je pense que, dans le passé, nous avons vu toutes sortes de projets qui ont été gérés ou nous avons été témoins de toutes sortes de décisions qui ont été prises ici même, que ce soit le gel des tarifs d'électricité, la construction d'une usine qui n'était pas censée être construite ou l'achat de matériel sans avoir de contrat pour l'appuyer. Selon moi, Énergie NB a subi des décisions politiques d'une valeur de 1,5 milliard de dollars qui ont eu une incidence négative sur ses résultats nets.

Voulez-vous parler de la transparence et de la capacité à gérer un projet et à le faire comme toute autre société le ferait? Il faut alors permettre à la société de faire précisément cela. Il faut lui demander de faire rapport de l'argent consacré au projet. Toutefois, gérer un projet et, comme vous le dites, regarder les plans... Je pense que vous parlez vraiment d'examiner les chiffres et de dire : Serons-nous en mesure de gérer les chiffres? Pourrons-nous maintenir les tarifs au niveau le plus bas possible parce que nous gérons le projet? Madame la vice-présidente, nous permettons à Énergie NB d'avoir la capacité de le faire et nous lui demandons de présenter les renseignements à la CESP. La CESP peut sans cesse demander : Je veux une surveillance ; je veux avoir accès à l'information ; je veux que quelqu'un se penche sur la question en notre nom. Le processus suivra son cours, mais nous pourrons le faire de façon constructive.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci, Madame la vice-présidente. Voilà qui est assez fort, Monsieur le premier ministre. Hier, vous avez tenté de nous faire la leçon sur le processus à suivre et sur son importance, et, maintenant, vous tentez de nous faire la leçon sur la transparence. Voyons. Voyons, Monsieur le premier ministre. Cela n'a aucun sens.

Imaginez que les ministères, la CESP, Énergie NB... Un processus est évidemment en place pour une certaine raison. Nous devons suivre les processus. Soit on met en place un processus, soit on ne le fait pas. Vous ne pouvez pas commencer à jouer avec le processus, à faire des choix arbitraires et à dire : Eh bien, nous suivrons le processus pour tel projet,

Questions orales

mais nous ne le suivrons pas pour tel autre. Comment est-on censé comprendre l'ensemble du processus? Il semble politique, vu de l'extérieur. Je me demande simplement si le chef de cabinet, Louis Leger, dispose en fait d'une carte où figurent des lignes pointillées de couleur et dit : Bon, écoutez ; si vous empruntez telle voie, nous suivrons un certain processus ; si vous empruntez telle autre voie, nous suivrons un autre processus.

Le premier ministre peut-il nous expliquer ceci : Le processus est-il important ou non pour les projets en question?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Madame la vice-présidente, le processus est vraiment important. Il est intéressant d'entendre le député d'en face parler de processus. Je suppose que, quand on y pense, on se dit : Eh bien, je me demande comment le processus a été suivi lorsqu'Énergie NB allait être vendue à Hydro-Québec. Le processus a-t-il été suivi à ce moment-là, Madame la vice-présidente, ou la décision a-t-elle été prise dans les coulisses en présence d'un petit nombre de personnes privilégiées? Je pense que c'était même une surprise pour les membres du caucus et les ministres. La décision a été une surprise pour tout le monde. Je ne pense donc pas que le processus ait été suivi.

Dans le présent cas, nous disons effectivement : D'accord, les autres processus n'ont pas fonctionné. Le processus visant un gel des tarifs et le processus visant toutes les décisions à motivation politique n'ont pas été suivis. La CESP n'a joué aucun rôle dans les domaines où des décisions politiques ont été prises complètement en dehors d'un processus.

Madame la vice-présidente, nous suivrons en fait un processus bien établi dans le secteur privé sur la façon de gérer les projets d'envergure, avec les bonnes personnes qui l'ont déjà fait, et ce, sans enregistrer d'énormes dépassements de coûts comme nous en voyons dans d'autres projets de services publics ailleurs au pays. Merci, Madame la vice-présidente.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Je pense que nous avons pris le premier ministre de court. Selon moi, lorsqu'il parle du passé ou qu'il l'évoque, cela montre qu'il n'est pas aussi sûr qu'il l'était hier.

Madame la vice-présidente, je veux parler des activités génératrices de recettes. Encore une fois, pour revenir à la mesure législative adoptée au printemps, le ministre a accordé plus de latitude à Énergie NB pour, en quelque sorte, se lancer dans des activités génératrices de recettes. Le ministre s'est en fait adressé aux médias et a dit : Écoutez, je vais rencontrer les représentants d'Énergie NB à la fin de juin pour discuter un peu avec eux afin de déterminer où en est la société et quelles sortes de projets sont dans sa ligne de mire.

Voici ma question pour le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie : Avez-vous eu la réunion en question? En ce qui concerne Énergie NB, quels projets sont effectivement dans la ligne de mire pour générer de nouvelles recettes?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Madame la vice-présidente, je pense que nos discussions avec les gens d'Énergie NB portent principalement sur la conversion d'énergie. Énergie NB constate que les dépenses d'investissement qui visent à remplacer d'autres sources de l'énergie consommée par des énergies renouvelables seront énormes dans l'avenir. Ce que la société tente de faire dans le cas actuel, ce qu'elle a amorcé et amélioré, c'est d'offrir un programme de réduction de la consommation énergétique au moyen de thermopompes. Le programme a quand même été élargi considérablement à notre demande et parce que nous constatons une augmentation des tarifs. Nous n'entrevoyons pas de voie à suivre pour que les tarifs énergétiques diminuent à moins que les gens à la Chambre pensent qu'il convient de réguler artificiellement les tarifs alors que l'entreprise de service public continue d'être mal en point et de ne pas avoir d'avenir d'un point de vue financier. Voilà ce qui s'est produit dans le passé.

Madame la vice-présidente, il s'agit d'une approche différente. C'est une approche selon laquelle nous permettons à Énergie NB de gérer ses activités et d'en faire rapport, car elle est surveillée par la CESP. Sa principale initiative en ce moment consiste à trouver le moyen de fournir de l'énergie à meilleur prix, tout en incitant les gens à moins en consommer. Merci, Madame la vice-présidente.

[Original]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Madame la vice-présidente, ma question est simple : Le ministre a-t-il eu une rencontre avec les dirigeants d'Énergie NB pour parler un peu d'un nouveau projet qui est sur la table pour générer plus de profits pour cette société de la Couronne? Évidemment, il a été annoncé la semaine dernière qu'il y aura une augmentation des tarifs d'électricité, et ce sont les contribuables qui seront responsables d'envoyer plus d'argent à cette société de la Couronne pour aider à payer la dette et les dépenses. Cependant, une mesure législative a été mise en place au printemps pour permettre à Énergie NB de peut-être mettre sur pied de nouveaux projets pour générer plus de profits.

Donc, ma question est bien simple : Le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a-t-il fait son devoir et a-t-il rencontré les dirigeants de cette société de la Couronne, pour justement commencer cette discussion à savoir ce qui peut être fait pour éviter des augmentations des tarifs d'électricité comme celles de la semaine dernière?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Madame la vice-présidente, le tout revient à ce que nous avons dit plus tôt cette semaine et la semaine dernière au sujet de la proposition de hausser des tarifs, c'est-à-dire que, justement, c'est une proposition. Il s'agit d'un processus de demande. C'est un processus que la CESP examine soigneusement à l'aide d'un

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

processus d'intervention afin de comprendre tous ses aspects. Les aspects soulignés incluent la question suivante : Comment pouvons-nous arriver à la bonne structure logique?

Je crois avoir parlé hier du fait que les taux actuels dans notre province sont beaucoup moins élevés que ceux dans de nombreuses autres régions du pays. Je sais que nous nous trouvons à peu près en troisième ou en quatrième position. Comment devons-nous gérer cela dans l'avenir? Comment pouvons-nous garantir que la société puisse respecter ses exigences en matière d'immobilisations? Voilà la situation actuelle. Il s'agit de déterminer : Comment pouvons-nous remettre à neuf le barrage de Mactaquac? Comment pouvons-nous fournir avec certitude une source d'énergie dans l'avenir? Dans quoi devons-nous investir dans l'avenir? Nous pouvons parler des petits réacteurs nucléaires modulaires. Comment pouvons-nous avoir une vision de l'avenir qui permet de satisfaire aux besoins en énergie de l'avenir?

Ainsi, la vision audacieuse d'Énergie NB est de promouvoir une société qui répond aux besoins des gens et qui est gérée de façon à ce que des résultats soient obtenus pour tous les contribuables de la province.

[Original]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci, Madame la vice-présidente.

[Traduction]

Énergie NB a mis en oeuvre le nouveau programme de thermopompes pour éviter d'énormes hausses de tarifs. Le programme vise à encourager les gens à réduire leur consommation d'électricité. Il y a des difficultés. Évidemment, comme mon collègue l'a dit, la société fait affaire avec un seul fournisseur dans la province. Je doute qu'il puisse atteindre l'objectif de 50 000 unités dans les trois prochaines années.

Ce qui constitue un plus grand problème, c'est que nous entendons des gens d'un peu partout dans la province dire que leur demande au titre du programme de thermopompes a été refusée parce qu'ils avaient déjà bénéficié, il y a quelques années, d'un autre programme d'efficacité, à savoir celui qui visait l'isolation. Énergie NB aidait ces clients, mais s'est arrêté à mi-chemin. La société ne veut pas véritablement les aider jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils bénéficient du programme de thermopompes. Je m'adresse au ministre en disant que je me demande simplement pourquoi vous empêchez certains de ces clients de bénéficier du programme.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Madame la vice-présidente. Le programme en cours de mise en oeuvre est presque sans précédent en ce qui concerne sa portée sur le plan des

Questions orales

efforts de réduction de la consommation d'énergie. Il s'agit d'un programme très vaste que nous devons faire aller de l'avant.

Je ne suis pas au courant du cas en question, et je ne peux donc pas en parler. Je pourrais remonter dans le temps et dire : Comment se fait-il que nous ayons maintenant un seul fournisseur? Nous avons un seul fournisseur en ce moment parce que le plan n'allait jamais être aussi vaste qu'il l'est maintenant. Essentiellement, il visait un aspect particulier et était principalement destiné aux personnes à très faible revenu, aux bénéficiaires de l'aide sociale et aux personnes âgées. Je ne sais pas exactement combien de catégories de personnes il visait, mais le programme était très limité. Il y a eu un appel d'offres, et la compagnie en question l'a remporté.

Toutefois, il est très valable de dire que le programme est gigantesque et que nous aurons besoin que tous les autres fournisseurs y participent. Nous voulons étendre sa portée d'un bout à l'autre de la province afin que tous nos fournisseurs sans exception aient l'occasion de travailler dans le domaine, car la demande est très élevée. Oui, ce sera un vaste processus. Toutefois, nous poursuivrons le travail, et ce, avec la participation d'autres entrepreneurs. Merci.

ITINÉRANCE

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci, Madame la vice-présidente. Le ministère du Développement social est un portefeuille difficile, car le ministère s'occupe d'une partie vulnérable de la population. Ces gens n'ont pas souvent voix au chapitre et sont absolument à la merci des décisions que nous prenons ici. Une partie de cette population est constituée de sans-abri. Le nombre croissant de personnes qui vivent dans la rue est l'un des défis qui se posent actuellement au Nouveau-Brunswick. Il s'agit simplement d'un fait. C'est indéniable. C'est un fait, et nous le savons tous. Dans toute la province, il y a des centaines de sans-abri. La ville de Saint John compte à elle seule 148 sans-abri. Des gens qui travaillent sur le terrain nous ont donné les chiffres.

Le givre a fait son apparition sur nos fenêtres et sur le sol. L'hiver arrive. Je voudrais simplement poser cette question au ministre : Que le gouvernement a-t-il l'intention de faire pour réduire le plus possible le nombre de personnes du Nouveau-Brunswick qui dorment dans la rue pendant l'hiver? Quel est le plan, s'il vous plaît? Merci beaucoup.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, PC) : Madame la vice-présidente, je suis contente que l'opposition officielle me pose une question. Je suis reconnaissante de la question, car le député a raison. Aucun d'entre nous ne peut nier le fait que l'itinérance est plus visible que jamais auparavant. Nous le constatons non seulement dans nos centres urbains, mais aussi au sein de nos collectivités rurales et dans plus de collectivités rurales que par le passé. Je pense que le fait que, depuis

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

2018, nous ayons augmenté de 500 % nos investissements consacrés au logement est une bonne chose, même si nous sommes conscients qu'il faut en faire davantage.

Je tiens à remercier le député d'avoir posé la question. Je ne peux pas lui dire, compte tenu de la nature de sa question, que le plan sera révélé aujourd'hui, mais je tiens à ce qu'il sache que des efforts importants ont été déployés ces derniers jours. Dans les prochains jours, je ferai des annonces qui, à mon avis, permettront de traiter de toutes les situations dont il parle. J'ai hâte d'en parler et de présenter un plan peaufiné à cet égard.

[Original]

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci beaucoup. Merci pour la réponse. C'est sûr que nous avons hâte d'entendre la réponse, mais les gens concernés ont certainement tout particulièrement hâte d'entendre la réponse, parce que les nuits froides s'accumulent et elles les deviennent de plus en plus.

Maintenant, si je peux me le permettre, je pourrais vous faire des suggestions. Je sais que, au sein des ministères, les gens travaillent dans les bureaux ici, à Fredericton. Cela nous libère, en tant que porte-parole, pour aller voir la situation sur le terrain. Pour ce qui est des demandes, ce sont des choses que je n'aurais pas pu savoir sans aller visiter les lieux. Quand vous allez visiter les lieux, cela ouvre les yeux.

Il y a des pistes de solution possibles. Nous disons qu'il faut des endroits, mais je ne sais pas si nous pourrions travailler de concert avec les municipalités. Car, quand les gens vont à ces endroits, leurs seules possessions, ils les portent sur leur dos. Donc, il faut une sécurité adéquate, parce que beaucoup de gens sont aux prises avec des problèmes de dépendances et de santé mentale. Ces personnes vont à ces endroits et beaucoup se font attaquer durant la nuit. Quand la température est à 40° au-dessous de zéro, une personne veut être à l'intérieur. Mais, elle ne veut pas se faire attaquer. Donc, je vous demande ceci : Pourriez-vous, s'il vous plaît, prendre cela en considération? Merci beaucoup.

[Traduction]

L'hon. M^{me}. Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, PC) : Nous tenons absolument compte de l'aspect lié à la sécurité, Madame la vice-présidente. Merci beaucoup. Il se trouve que les municipalités ont beaucoup de sujets à mettre sur la table. J'aimerais que vous sachiez que je participe demain, à Saint John, à une table ronde sur l'itinérance et le logement. Chaque jour, nous travaillons avec diligence à la mise en oeuvre de nos plans.

Les collectivités ont beaucoup à offrir. Nous nous penchons sur le projet 12Neighbours ici à Fredericton. Vous savez, ce projet me donne de l'espoir. Le projet me donne l'espoir que nous pourrions réellement assurer aux personnes sans-abri un logement permanent. Nous devons nous occuper d'un bon nombre d'aspects liés au projet. Nous avons besoin de

Questions orales

nouveaux logements. Nous avons besoin d'approches transitoires par l'entremise des responsables du système de refuges de notre province, et nous devons leur demander de rendre des comptes pour qu'ils soutiennent les personnes concernées dans leur transition afin qu'elles trouvent un endroit sécuritaire où vivre.

Je suis très enthousiaste quant à ce qui nous attend dans les prochains jours et j'ai hâte de vous fournir les plans à cet égard.

[Original]

LOGEMENT

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci beaucoup. La ministre a parlé de logements et d'habitation, donc je vais aller dans cette direction, parce que la discussion que nous avons ce matin porte sur des solutions à court terme pour aider les gens qui sont immédiatement dans le besoin afin qu'ils aient un endroit où rester cet hiver.

Le gouvernement actuel dit, depuis l'année passée, qu'il a une stratégie en matière d'habitation. On entend qu'il y a une stratégie. Une annonce a été faite, et on a entendu des montants. On sait qu'il reste 235 millions de dollars de disponibles au fédéral. Ce sont toutes des choses que l'on sait.

Mais, quand on dit qu'on a une stratégie, il faut montrer la boîte à outils. Je ne sais pas si c'est possible ce matin de nous laisser savoir ce qu'il y a dans la boîte à outils. Je sais que les mesures de contrôle des loyers prendront bientôt fin, en janvier. À quoi les gens peuvent-ils s'attendre? À quel genre de protection les gens qui ne sont pas à l'abri des hausses des loyers peuvent-ils s'attendre maintenant que les mesures de contrôle des loyers sont terminées? À quoi les gens vulnérables peuvent-ils s'attendre par rapport à la hausse des coûts? Merci beaucoup, Madame la vice-présidente.

[Traduction]

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Je vous remercie de la question, Madame la vice-présidente. Comme nous le savons, la mesure de contrôle des loyers est censée expirer à la fin de l'année. Tout le monde dans cette enceinte et dans la province sait également que mes collègues et moi sommes en discussion sur les mesures à prendre pour l'année à venir.

À titre d'information, j'aimerais dire que, parmi les nombreuses responsabilités qui relèvent de Services Nouveau-Brunswick, on peut citer celle concernant le Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Ce matin, le député d'en face a dit dans sa déclaration que la ministre avait pris sa décision. Je n'ai pris aucune décision. Mes collègues et moi discutons des mesures à prendre. La décision ne me revient pas. Le mandat du Tribunal sur la

Questions orales

location de locaux d'habitation — soit la fonction principale de ce tribunal — est d'arbitrer les désaccords entre propriétaires et locataires. C'est tout.

Nous sommes très préoccupés. Nous savons que les locataires de notre province sont préoccupés, et nous travaillons dur à trouver un équilibre. Merci.

LOYERS

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Madame la vice-présidente, les propos que nous entendons de la part du gouvernement à cet égard sont très préoccupants. Comme nous le savons, ces dernières années, les loyers ont monté en flèche, et certaines personnes du Nouveau-Brunswick ont en conséquence perdu leur logement. Le logement est un droit fondamental de la personne mais n'est pas traité comme tel. Un grand nombre de personnes sont sans logement.

De nombreuses personnes risquent de perdre leur logement, et les logements deviennent de plus en plus commercialisés et de moins en moins abordables. Les gens du Nouveau-Brunswick reçoivent déjà pour 2023 des avis d'augmentation de loyer dépassant l'actuel plafond de l'augmentation des loyers, car celui-ci arrive à échéance. Madame la vice-présidente, que sont censés faire les locataires quand ils n'arrivent pas à trouver de logement abordable et que leur loyer doit augmenter le 1^{er} janvier? Où sont-ils censés aller? La ministre de Services Nouveau-Brunswick profitera-t-elle de l'occasion pour annoncer le prolongement du plafond de l'augmentation des loyers pour 2023?

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Merci de la question, Madame la vice-présidente. Je suis contente d'avoir l'occasion de prendre la parole sur la question, car nous savons que les 38 000 locataires au Nouveau-Brunswick ont hâte de connaître la décision définitive. Encore une fois, mes collègues et moi discutons de cette question très importante, et nous cherchons à établir un équilibre, car les principales préoccupations dans la province portent sur le logement abordable ainsi que sur le faible taux actuel d'inoccupation dans notre province, qui est de 1,7 %, comme l'a souligné la SCHL. Tout taux inférieur à 3 % est problématique ; nous devons donc trouver l'équilibre qui permettra à la fois de favoriser le développement et de protéger les locataires.

Soyez assurés que le Tribunal sur la location de locaux d'habitation peut trancher les différends entre propriétaires et locataires. Des services d'experts sont offerts pour répondre à toute question que se posent les locataires et les propriétaires de la province ; alors, n'hésitez pas à y recourir. Des mesures de protection sont bel et bien prévues.

En passant, un avis de six mois doit précéder une augmentation de loyer. C'était auparavant trois mois. Merci.

Questions orales

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Madame la vice-présidente, la période de six mois signifie que les gens reçoivent des avis de fortes augmentations de loyer depuis des mois déjà. Les gens savent à quoi s'attendre, et le plafond de l'augmentation des loyers doit prendre fin le 1^{er} janvier. Que sont censés faire les gens?

En outre, j'ai entendu la ministre dire dans les médias que le plafond de l'augmentation des loyers n'a pas permis de régler la crise du logement abordable. Sans blague — il n'en a jamais été question. Le plafond visait à protéger les locataires. Il visait à protéger les locataires. Il visait à les protéger contre les augmentations abusives de loyer, augmentations dont nous avons été témoins et qui étaient sans précédent et affolantes pour la population. Voilà à quoi s'attendent les gens, et ils espèrent que quelqu'un se lèvera pour dire : Nous vous protégerons ; nous vous empêcherons de perdre votre logement.

Qu'attend le gouvernement, cependant? Les locataires et les propriétaires se demandent ce qui va se passer. Qu'attend le gouvernement? Quand la ministre de Services Nouveau-Brunswick annoncera-t-elle le prolongement du plafond de l'augmentation des loyers?

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Je vous remercie encore, Madame la vice-présidente, alors que nous discutons de la question très importante. Je ne pense pas que la députée d'en face ait prêté attention, au cours de la dernière année, aux mesures de protection considérables que nous avons mises en place sous l'autorité du Tribunal sur la location de locaux d'habitation pour les locataires du Nouveau-Brunswick. Depuis décembre 2021, le loyer ne peut être augmenté qu'une fois dans une période de 12 mois. Un avis d'augmentation de loyer de trois mois était auparavant exigé, mais la période a été portée à six mois.

Comme toujours, avant, pendant et après l'instauration du plafond de l'augmentation des loyers, si un locataire dans la province estime avoir reçu une augmentation déraisonnable, il suffit d'un appel rapide au Tribunal sur la location de locaux d'habitation, où un examen comparatif des autres régions sera effectué. Un très grand nombre d'augmentations qui ont été proposées ont été rejetées. Je prie les locataires de la province de communiquer avec le Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Les membres du personnel sont des professionnels et connaissent les règles. Appelez-nous. Merci, Madame la vice-présidente.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Madame la vice-présidente, j'ai été attentive. Je dois dire que les mesures de protection des locataires ne suffisent pas. Elles ne sont pas assez musclées. Je me demande si la ministre de Services Nouveau-Brunswick prête attention aux propos des locataires de la province. Ces derniers disent qu'ils ont peur de perdre leur logement, que leur loyer va augmenter et qu'ils ont besoin d'une protection renforcée. Il reste beaucoup de chemin à faire pour atteindre notre objectif en ce qui a trait à la protection des locataires dans la province.

Questions orales

Le premier ministre n'a pas encore nommé de ministre responsable du logement. Permettez-moi de poser une question au premier ministre. Le logement est un droit fondamental de la personne. Nous avons vu le prix des logements augmenter, et un maximum de profits a été tiré de la situation. Certains propriétaires abusifs s'attaquent aux locataires. Sans mesures pour protéger ces derniers, sans la mise en place d'un plafond de l'augmentation des loyers après le 1^{er} janvier, des gens perdront leur logement. Le premier ministre veillera-t-il à ce qu'un plafond de l'augmentation des loyers soit maintenu dans notre province?

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Je vous remercie de la question, Madame la vice-présidente. J'assure aux gens du Nouveau-Brunswick que mes collègues et moi discutons régulièrement de ce sujet très important. Nous voulons faire en sorte de prendre les bonnes décisions. Nous voulons faire en sorte de protéger les locataires.

De nombreuses mesures de protection ont été mises en place. J'ai mentionné celles qui ont été instaurées en décembre dernier. En juin dernier, nous avons aussi renforcé les mesures de protection des locataires dans le cas où le propriétaire essaierait de résilier leur bail. Seulement quatre motifs justifient une résiliation : l'occupation du logement par un membre de la famille immédiate, l'exécution de travaux de rénovation majeurs rendant un logement totalement inhabitable, la fin du contrat d'un locataire visant l'entretien de l'immeuble ou l'utilisation du logement autrement qu'à des fins résidentielles. Ainsi, à moins qu'un de ces quatre motifs ne justifie la situation, un locataire ne sera pas expulsé des locaux.

[Original]

TAXE SUR LE CARBONE

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Madame la vice-présidente.

[Traduction]

Je pensais que le ministre allait nous donner un numéro 1 800 pendant sa diatribe, mais je suppose que ce n'est pas le cas.

Je vais retourner à mon dossier. Le gouvernement a déclaré, dans le Plan d'action sur les changements climatiques déposé en septembre dernier — ah oui, soit dit en passant, encore un autre plan du gouvernement —, qu'il continuerait d'« investir les recettes de la taxe sur le carbone dans des initiatives de lutte contre les changements climatiques par le biais du Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick et assurer la transparence des dépenses ». Nous venons d'affronter l'ouragan Fiona. Nous ne voulons pas que les excédents prévus par le gouvernement actuel englobent les recettes de la taxe

Questions orales

sur le carbone. Le ministre ferait-il le point sur les recettes provenant de la taxe sur le carbone dont la somme devrait atteindre 275 millions de dollars en octobre 2022?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci beaucoup, Madame la vice-présidente, de la question du député d'en face. Comme vous le savez, le Comité des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement se réunira à 13 h cet après-midi. Venez poser toutes vos questions. Notre sous-ministre ainsi que notre secrétariat seront présents. Le nouveau plan qui vient d'être publié — il s'agit d'un plan formidable, si vous l'avez bien lu — s'intitule *Notre voie vers la décarbonisation et la résilience aux changements climatiques*.

Le Plan d'action sur les changements climatiques dont vous parlez est principalement appuyé par le Fonds pour les changements climatiques. Les fonds additionnels prévus seront également utiles. Il y a beaucoup de choses à dire à ce sujet. Il ne s'agit pas d'une décision gouvernementale, mais d'une décision pangouvernementale — un GNB. Comme vous le savez à partir de la lecture du plan, tous les ministères ont participé à l'élaboration du plan, auquel les gens qui l'ont reçu ont réservé un accueil extrêmement favorable. Merci.

[Original]

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Madame la vice-présidente.

[Traduction]

Je m'attendais à ce que le ministre fasse preuve d'initiative. Il s'agit de son plan, élaboré au sein de son ministère, en partenariat avec d'autres ministères. Je crains que, faute de direction de la part du ministre à l'égard de ce plan, le gouvernement ne le prenne pas au sérieux.

En tant que député de l'opposition, je pose la question suivante au ministre : Si le ministre ne peut pas nous dire que l'excédent budgétaire inclura la somme de 275 millions de dollars provenant des recettes de la taxe sur le carbone et que celle-ci sera investie au Nouveau-Brunswick, peut-il alors faire le point sur les investissements réalisés au titre du Fonds pour les changements climatiques? Les derniers renseignements datent de mai 2022, et si ma calculatrice n'a pas omis quelques chiffres, la somme totale était d'environ 52 millions de dollars. Où est le reste?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Encore une fois, je vous remercie beaucoup de la question du député d'en face. Le chiffre que j'ai est de 47 millions de dollars. Il se peut que des fonds aient été ajoutés pour corriger les dépenses lorsqu'il y a eu des écarts par rapport aux plans initiaux, comme cela se produit

Questions orales

relativement aux coûts continus de la main-d'œuvre et des matériaux nécessaires à la réalisation des projets.

Plus de 47 millions sont prévus dans le budget de 2022-2023 pour appuyer des dizaines de projets liés aux changements climatiques. L'investissement provient du fonds de la taxe sur le carbone, investissement au sujet duquel vous posiez des questions. Il a été consacré à des initiatives qui favoriseraient la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les possibilités de sensibilisation et le renforcement de la résilience. Comme je l'ai mentionné, le gouvernement provincial s'est engagé à jouer son rôle pour s'occuper directement des initiatives liées aux changements climatiques. Les fonds que j'ai mentionnés — il s'agissait de 47 millions de dollars — seront bien investis. Vous pouvez en être assurés. Merci.

[Original]

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Madame la vice-présidente.

[Traduction]

Il s'agit de ma troisième et dernière question de la session au ministre. Nous aimerions connaître certains chiffres concernant les initiatives liées aux changements climatiques qui ont été présentées aujourd'hui. Nous savons en outre que, au titre du Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick, le ministère a approuvé 234 projets — ce qui est formidable — d'une valeur de 8,6 millions de dollars. Nous savons que le gouvernement a investi environ 60 millions au chapitre des changements climatiques. Quand et où le gouvernement prévoit-il investir ce qui reste des 275 millions de dollars provenant de la taxe sur le carbone? À quel investissement seront consacrés les 215 millions restants?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Je remercie le député d'en face de poser des questions sur le Fonds en fiducie pour l'Environnement. La période de présentation des demandes s'ouvre le 1^{er} novembre. Les demandes sont à présenter dans un délai de 30 jours. Prière de ne pas rater la date limite. Il s'agit d'un fonds en fiducie très utile, c'est sûr. L'appel de demandes sera lancé prochainement, soit le 1^{er} novembre, et les demandes seront acceptées du 1^{er} au 30 novembre.

En tout, 372 demandes ont été reçues pour environ 18,9 millions. Une annonce a été faite le 4 mai 2022 au sujet du financement de 234 projets totalisant 8 641 200 \$. En tant que gouvernement, nous nous sommes engagés à protéger, à préserver et à améliorer l'environnement naturel de la province en finançant des projets environnementaux à l'échelle locale. De nombreuses personnes participent à ces projets un peu partout dans la province. Je sais que la restauration du bassin hydrographique de la Kennebecasis avance bien. Il y a beaucoup de projets merveilleux, et il y a aussi des emplois d'été ; beaucoup de bonnes choses se passent.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

La vice-présidente : Voilà qui conclut la période des questions orales.